

## Le PDV de France télévisions : Le Plan de la Direction Vacataire ?

Alors que nous sommes arrivés à l'échéance fixée pour toutes les demandes de départ dans le cadre du Plan de Départs Volontaires (31 octobre 2014), on constate que les "solutions" pour les volontaires à une mobilité (interne ou externe), tardent à être trouvées. Certains de nos collègues, même en niveau 1, n'ont toujours pas la date définitive de leur départ. D'autres, en niveau 2, s'ils ont reçu un courrier actant leur demande de départ, n'ont aucune certitude quant à celui-ci.

Pour les membres de la haute direction, il n'en va pas de même. Qu'il s'agisse de la direction générale de l'entreprise ou des directions régionales, des arrangements sont aussitôt trouvés, dès les demandes de départ actées. Et les départs de l'entreprise s'échelonnent, à ce niveaulà, en fonction de "raisons de service" aussitôt imaginées par les dirigeants en poste.

C'est ainsi que d'aucuns, se voient même confier des missions avant leur départ, celui-ci ayant été acté par la commission de suivi du PDV depuis plusieurs mois.

C'est le cas en Guadeloupe où, un missionnaire de la DRH de France 3, partant dans le PDV, est nommé pour 6 mois, suite au départ de l'administrateur régional.

De qui se moque-t-on ? Le PDV serait-il devenu la banque du départ d'une direction dont les membres s'accordent à trouver des arrangements pour ceux d'entre eux qui quittent l'entreprise ? L'indécence accompagne désormais ce PDV dont la CGT a déjà dénoncé les effets d'aubaine pour les cadres de la haute direction.

Nous ne cautionnons pas ce nouveau dérapage d'une direction qui s'auto-privilégie et qui, dans le même temps, se montre incapable d'observer ses obligations pour les salariés non directeurs.

Le PDV à 2 vitesses n'a jamais aussi bien porté son nom, il est aussi le Plan d'une Direction Vacataire... Un authentique scandale !

L'UCSA-CGT s'insurge contre de telles pratiques.

Paris, le 19 janvier 2015